

Oy Bonum-Safety Ab

- Oy Bonum-Safety Ab travaille en tant qu'expert en sécurité dans et en dehors de l'Europe. Nous travaillons sur des formations en sécurité au travail, des formations sur la sécurité et des inspections.
- Nous travaillons généralement comme un lien entre les autorités et les opérateurs de terrain. Nous faisons des propositions législatives et décrets et comment les mettre en œuvre.

Notre société est membre de l'association des inspecteurs des dispositifs de sécurité finlandais (Suomen Suojalaitetarkastajat ry)

Oy Bonum-Safety Ab

SuoTu® est synonyme de protection et de sécurité

L'objectif principal est de servir les clients et les employeurs pour assurer la qualification des prestataires de services.

Les marques de commerce appartenant à Oy Bonum-Safety Ab:

SuoTu®

SuoTu - Carte internationale de levage®,

SuoTu - Carte internationale de sécurité au travail®

Oy Bonum-Safety Ab

L'inspection, la formation ou l'exécution du travail exigent toujours une qualification adéquate de la part du prestataire.

Si le fournisseur n'a pas la qualification, il est le même que s'il n'y avait aucune inspection ou formation effectuée du tout.

Pour cette raison, les cartes SuoTu® ou les certifications ne peuvent être données que par les communautés de formateurs titulaires de la licence SuoTu®.

Le chef de projet, les principaux contacteurs et les clients peuvent informer les qualifications exigées des ouvriers déjà en commandant la performance de travail.

Ces acteurs peuvent également informer les formations requises avant de commencer l'exécution du travail.

Oy Bonum-Safety Ab

Représentations professionnelles, cartes et certificats (les plus courants)

- EU/92/53 (Décret 205/2008, Décret 403/2008, Loi sur la sécurité et la santé au travail 738/02)
- Carte internationale de levage
- Permis de sécurité d'échafaudage
- Permis d'inspection d'échafaudage
- Inspecteur pour les inspections des grues et des engrenages de levage
- HSE-Inspecteur / expert / certification
- Permis de conduire pour un pont élévateur ou un chariot élévateur
- Certification pour la coordination de la sécurité
- Permis de travail ou carte pour les conteneurs ou les espaces restreints

Surveillance et contrôle d'accès

- TTK – SSG –SuoTu® (Carte de sécurité professionnelle + Groupe de solutions standardi)

Oy Bonum-Safety Ab

La loi sur les obligations et la responsabilité de l'entrepreneur lorsque le travail est sous-traité

Les spécialistes et associés de l'Oy Bonum-Safety Ab assiste les contractants lors de la délivrance des certifications et documents requis par la loi ou le travailleur.

Ils assistent également les employeurs avec l'assurance d'indemnisation des ouvriers. (Les décrets gouvernementaux 678/2015 et 447/2016)

Oy Bonum-Safety Ab

La surveillance des entrepreneurs (les plus courants)

- **Loi sur les obligations et la responsabilité du contractant en cas de sous-traitance (décret 678/2015)**

- Les obligations de l'employeur
- L'assurance d'indemnisation des ouvriers
- L'assurance responsabilité civile

- **Travailleur envoyé (décret 447/2017)**

- Les exigences de santé et de sécurité de l'employé
- Obligations de l'employeur
- Assurance

- **L'assurance**

- **L'assurance contre les accidents du travail (décret 459/2015)**
- L'assurance responsabilité civile (facultative, pratique établie)

Travail sous licence, cartes et certifications

- Dir. 92 / 57ETY (décret 205/2009) décret 403/2008, loi sur la sécurité et la santé au travail 738/02
- L'employeur est obligé de s'assurer de l'expertise de ses employés.

Oy Bonum-Safety Ab

LES SOCIÉTÉS AVEC LICENCE PEUVENT ÊTRE TROUVÉES À PARTIR DU LIEN CI-DESSOUS

- <https://suotu.fi/fi/yhteydenotto/>